



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0073

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR - CP 10 DÉCEMBRE 2020

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Corbas,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 10 décembre 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : A compter de la date de la commission, un prêt d'honneur est accordé à Madame BERNARD Gwenaëlle domiciliée 15 rue des Marronniers 69 960 CORBAS, pour un montant de 3 000,00€ (trois mille euros).

ARTICLE 2 : Madame BERNARD Gwenaëlle domiciliée 15 rue des Marronniers 69 960 CORBAS, s'engage à signer une convention récapitulant les engagements de remboursement du prêt soit 24 mensualités de 125,00 €, cent vingt-cinq euros, à partir du 05 février 2021.

ARTICLE 3 : La somme de 3 000,00€ sera directement versée sur le compte bancaire de Madame BERNARD Gwenaëlle domiciliée 15 rue des Marronniers 69960 CORBAS conformément au RIB annexé à la convention.

ARTICLE 4 : Le prêt versé sera imputé, en dépense et recette, au budget du CCAS au chapitre 27, fonction 5234, compte 274.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20201217-CCAS_2020DC0073-AU